



Téléphone : 03 80 27 06 70

Télécopie : 03 80 39 25 74

**Mairie de Cosne**

CHAUGEY et MAISON-DIEU

21170

Compte rendu séance de conseil municipal  
Du 07 septembre 2017

Etaient présents : TOUS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE SAUF  
Mme DONIUS Bernadette qui a donné procuration à Mme DUBIEF martine  
M. HUTTE Laurent a quitté la séance à 20h10  
Secrétaire de séance : Mme BREBANT Laurence

---

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité

Le maire demande si la question suivante peut être inscrite à l'ordre du jour « Travaux d'investissement 2018 dans les parcelles 11 et 28 de la forêt communale ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de la question à l'ordre du jour de la séance.

**FORET COMMUNALE**

\*Travaux investissement 2018

Délibération 2017.43 Travaux d'investissement 2018 dans la parcelle 11 –demande de subvention auprès du conseil départemental.

L'ONF propose , au titre des travaux 2018 de procéder au nettoyage-dépressage en plein de jeunes peuplements dans la parcelle 11. Le coût total des travaux s'élève à 6 112,25 € HT. La commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une demande d'aide au titre du programme de dépressage sur jeunes peuplements. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 2 208.50 € HT soit un reste à financer pour la commune sur ses fonds propres de 3 903,75 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter et de réaliser les travaux d'investissement proposer par l'ONF dans la parcelle 11.

Délibération 2017.44 ; travaux de reboisement dans la parcelle 28 –demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal décide de présenter la demande d'aide auprès du Conseil Départemental concernant les travaux de reboisement de la parcelle 28 ( chênes sessiles) . Le montant de la subvention pouvant être allouée représente 40% du total HT soit une participation financière de 9 864.80 €HT sur un montant de travaux subventionable de 23 710.51 € HT . Le coût total des travaux s'élève à 29 811,11 €HT . La commune financera par ses fonds propres 19 946,31 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux dans la parcelle 28 et de solliciter le Conseil Département pour une aide financière au titre du programme de reboisement.

\*Coupes 2018

L'ONF a porté à la connaissance de la commune, les propositions d'inscriptions des coupes pour l'exercice 2018. Il est décidé que la commission bois se réunira pour étudier les propositions de l'ONF.

Délibération 2017.45 : Vente de Douglas.

Il est proposé de mettre à la vente des plantations de Douglas sises le long de la ligne Viney sur les parcelles 18-19 et pour partie dans la parcelle 22 ainsi qu'en bordure de la parcelle 21.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la vente des Douglas et charge l'ONF de faire procéder aux adjudications.

### **TRAVAUX VOIRIE 2018**

Délibération 2017.46 : Réfection de la Rue de la Mare

Le dossier de travaux concernant la réfection de la Rue de la Mare d'un cout estimatif de 62 506 € HT sera présenté par la commune en 2<sup>ème</sup> projet au titre de l'aide Programme de Soutien à la Voirie Communale et amendes de police 2018. Les services du Conseil Départemental peuvent accorder une aide financière à hauteur de 50 % des travaux HT.

A la majorité, le Conseil municipal accepte de proposer en 2<sup>ème</sup> projet, auprès du Conseil Départemental, le dossier des travaux concernant la réfection de la Rue de la Mare.

Délibération 2017.47 : Création et Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Seurre.

Le projet est prioritaire au titre des travaux de voirie 2018. Le montant estimatif des travaux s'élève à 98 337,58€ HT . A la majorité, le Conseil Municipal décide de présenter le dossier dans le cadre du programme de soutien à la voirie communale et amendes de police auprès du Conseil Départemental

### **TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE**

\*Sécurisation du groupe scolaire « Louis Pergaud »

Délibération 2017.48 : demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'Etat dans le cadre du dispositif de l'Etat d'urgence oblige les collectivités à sécuriser les accès aux établissements scolaires, avec mise en place de système anti intrusion. La commune a sollicité plusieurs entreprises pour établir des devis de travaux.

La mise en place de ces dispositifs peut prétendre à des aides financières de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Fonds qui a été abondé exceptionnellement de 50 millions d'euros par l'Etat en date du 24/08/2016.

Le conseil Municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance .

\*Remplacement de la chaudière des écoles élémentaires

Délibération 2017-49 : Demande d'aide financière pour remplacement chaudière

Le maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre « des bâtiments communaux non protégés » avait été déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre du remplacement de la chaudière des écoles.

Les services du Conseil Départemental n'ont pas retenu le projet au titre de cette subvention, mais propose à la commune de présenter le dossier dans le cadre du programme « Village Côte d'Or » ; le Conseil Municipal décide de basculer le dossier sur le programme « Village Côte d'Or »

**CIMETIERE COMMUNAL**

Le Président de la commission cimetièrè informe l'assemblée que la commune attend un dernier chiffrage concernant le projet d'aménagement d'un espace funéraire dans le nouveau cimetière.

**RETROCESSION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT LE PARADIS**

Délibération 2017.50 : rétrocession voirie lotissement impasse du Paradis

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que l'acte régissant la rétrocession de la voirie du lotissement « le Paradis » à la commune, sera réalisé sous la forme d'un acte administratif et non notarié.

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Délibération 2017.51 : Admission en non valeur

Sur proposition de Mme la Trésorière de SAINT JEAN DE LOSNE, il est décidé que la somme de 838.29 € sera inscrite en créance d'admission non valeur sur le budget de la commune. La somme correspond à des impayées sur la période 2005-2013.

Délibération 2017.52 Admission en non valeur sur taxe locale d'équipement

Lors de la séance du 07 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'émettre un avis défavorable à la demande du comptable de la Direction Générale des Finances Publiques à savoir l'inscription en admission non valeur de la somme de 1336 € correspondant à une taxe locale d'équipement sur un permis de construire délivré en 1999.

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient la mise en recouvrement des sommes dues et ne vote pas l'inscription en admission non valeur de la somme.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Délibération 2017.53 : DM n° 3

Pour exécuter les décisions du Conseil Municipal et inscrire les sommes en admission non valeur, il est obligatoire d'inscrire des crédits au compte 6541 créance admission en non valeur. La décision modificative sera la suivante :

Compte 6541 créances admission en non valeur	+ 2500 €
Compte 65548 autres contributions	-2500 €

**VENTE DE PARCELLES COMMUNALES**

Délibération 2017.54 : Prix de cession des parcelles AC 233/234/235

Les futurs propriétaires de l'immeuble sis rue du paradis édifié sur des parcelles communales cadastrées AC 233/234 et 235 d'une surface de 970 m<sup>2</sup> souhaitent acquérir lesdites parcelles. L'agence immobilière en charge de la vente a interpellé la commune pour connaître le prix auquel les terrains seraient susceptibles d'être cédés. Le Conseil Municipal décide de proposer aux futurs acquéreurs les parcelles au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit pour une somme totale de 38 800 €.

### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

#### **Délibération n° 2017.55 : non remboursement caution**

Le logement communal sis 20 rue du Paradis a fait l'objet d'un entretien complet de l'intérieur et des extérieurs suite au départ des locataires. La commune a fait appel à une entreprise de nettoyage dont le coût de la prestation s'élève à 600 €. Les employés communaux ont réalisé l'entretien extérieur. Un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise d'entretien des espaces verts, le montant de ce dernier s'élevait à 1000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au remboursement de la caution et d'imputer aux locataires sortant, le montant des frais engagés par la commune.

#### **Délibération 2017.56 : remise aux normes de l'électricité du local commercial.**

La commune a sollicité des entreprises d'électricité pour effectuer des travaux de remise aux normes dans le local commercial occupé par la Société LOSNE AMBULANCE sis 21 rue Nationale 21170 LOSNE.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise LAPIERRE SARL de BROIN (Côte d'Or) d'un montant de 7 694,40 € HT. Quelques modifications seront apportées sur le devis initial.

### **BAIL OCCUPATION DE PARCELLES COMMUNALES AVEC COLRUYT**

#### **Délibération 2017.57 : bail civil et convention d'occupation du domaine publique.**

Afin de protéger les intérêts fonciers de la commune, le Conseil Municipal, sur conseils de Maître BARBEROUSSE avocat de droit public à DIJON (Côte d'Or), décide de signer, avec la Société Immo Colruyt France, un bail civil sur la parcelle AB 150 et une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Rue du Pontreux.

La rédaction des actes sera confiée à Me BARBEROUSSE. Les frais d'acte seront répartis entre la commune et la société Immo Colruyt France.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Départ Mme Humbert Dominique : le maire informe que le contrat unique d'insertion en tant qu'aide maternelle, financé à 75 % par l'Etat, n'a pu être renouvelé au 28/08/2017. La loi ayant abrogé le dispositif.

#### **Délibération 2017.58 : Titularisation d'un agent**

L'agent en charge de l'entretien des locaux des écoles élémentaires et de la mairie arrive en fin de période de stage, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour et 1 abstention de titulariser l'agent à compter du 30/10/2017.

## ELECTRIFICATION CIMETIERE

Le maire rappelle qu'il avait été envisagé de créer pour le cimetière commun un branchement électrique afin de sécuriser le site par la mise en place d'un système de surveillance. Devant le coût très élevé du devis adressé par le SICECO, la commune décide de choisir un autre mode de surveillance des lieux

## QUESTIONS DIVERSES

### \*Maison Rue du Closeau

Les services municipaux procéderont au déblaiement des gravats de la maison CARMONA suite à l'arrêté de péril pris par le maire. La commune aménagera un parking aux abords de la parcelle

### \*Maison sis Rue de Seurre

Le Conseil Municipal demande au maire de déclarer l'immeuble insalubre. L'arrêté sera transmis au notaire en l'occurrence Me HARNISCH à SAINT USAGE (Côte d'Or) en charge de la succession de Mme POULET.

### \*Déplacement abri bus place

Après lecture de la demande des propriétaires de la parcelle cadastrée AD 353-354 concernant le déplacement de l'abri bus sis place du Paradis, le Conseil Municipal décide ne pas donner suite à la requête.

### \*Demande subvention exceptionnelle

L'association Esprit Share'if a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de réaliser des gobelets en plastique pour la soirée théâtre qui se déroulera à LOSNE le 30 septembre. Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle à l'association Esprit share'if. Il suggère que l'association fasse une demande de participation financière au titre des subventions annuelles .

### \*Droits de Prémption

Comme inscrit dans la loi ALUR du 25 août 2014, le maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des demandes de droit de préemption parvenus en mairie. Le maire donne lecture des droits de préemption reçus au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

### \*Souscription Harmonium

Le maire informe que la souscription lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la remise en état de l'harmonium s'élève à ce jour à 150 €. Le Conseil Municipal décide de poursuivre la démarche et de relancer la communication.

### \*Remerciements

Le maire donne lecture de remerciements de la part du centre Leclerc et de la Fondation du patrimoine pour le versement de la subvention 2017

### \*Questions de M. MACAIRE Didier

Combien dénombre t-on de dépôts de déchets verts sur la commune ?

Par cette question, M. MACAIRE veut alerter le conseil sur des dépôts sauvages faits par des individus appartenant à l'environnement propre à la commune. Il souhaite que le nécessaire soit fait afin que cela ne se reproduise plus.

Compte-rendu rédigé par Mme NINOT Angéline et approuvé par M. le Maire

Séance levée à 23 h00

